

Présentation de l'École de la 2^e Chance du Val-de-Marne

L'École de la 2^e Chance du Val-de-Marne (e2c94) a été créée en octobre 2009 à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Val-de-Marne pour mettre en œuvre le concept européen novateur inscrit dans le Livre Blanc « Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive » présenté par Édith Cresson en 1995.

Réunissant les principaux acteurs de l'emploi et du développement économique (État, Région, Département, Communes et Intercommunalités, grands groupes présents sur le bassin d'activités et d'emplois), l'e2c94 accueille sur ses deux sites (Orly et Créteil) plus de 300 jeunes par an, âgés de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis plus d'un an, sans diplôme ni qualification dans l'objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.



Les grands principes



Pour réaliser cet objectif, l'e2c94 propose une formation en alternance de 8 à 10 mois portant sur le socle commun de connaissances et l'acquisition de compétences sociales et personnelles.

Des nombreux stages en entreprises favorisent la découverte des métiers, l'orientation professionnelle et la validation de compétences.

Ainsi, le parcours de formation repose sur :

- l'**apprentissage individualisé** des savoirs de base (français, mathématiques, bureautique, culture générale) qui permet au jeune de progresser selon son niveau et son rythme ;
- l'accompagnement à la construction et la validation d'un projet professionnel à partir d'une **alternance école/entreprises** sous forme de stages permettant d'accéder à un emploi ou à une formation qualifiante;
- l'offre d'**activités culturelles et sportives** favorise le développement de compétences socioprofessionnelles et l'apprentissage de la vie sociale et citoyenne.

L'e2c94 développe des partenariats privilégiés avec les entreprises et institutions du Val-de-Marne pour la mise en place d'actions en lien avec le monde économique et social (stages, visites d'entreprises, conférences métiers, rencontres avec des professionnels, projets pédagogiques menés avec les entreprises) et avec les CFA pour favoriser l'accès à l'apprentissage.

Le partenariat avec les entreprises : pour recruter autrement

Acteur majeur du dispositif, l'entreprise :

- Présente ses métiers et ses besoins ;
- Accueille des jeunes en stage ;
- Participe à l'évaluation des projets professionnels des jeunes ;
- Anime des ateliers CV/Lettre de motivation ou simulation d'entretiens ;
- Soutient le développement de l'École : dons et subventions, taxe d'apprentissage, participation à sa gouvernance et à son Club des Partenaires.

Les atouts du partenariat pour l'entreprise :

- Répondre aux besoins en compétences sur le 1^{er} niveau de qualification ;
- Participer à la professionnalisation de jeunes ;
- Valoriser l'image de l'entreprise et de ses métiers ;
- Agir pour la diversité au sein de l'entreprise.

Le Club des Partenaires :

Il réunit les entreprises, communes et centres de formation qui ont formalisé leur collaboration avec l'École de la 2^e Chance du Val-de-Marne. Il offre l'opportunité à ces partenaires de se rencontrer et d'échanger sur leurs orientations et initiatives en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), de faire connaître leurs attentes vis-à-vis de l'École, de ses stagiaires, de participer à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Chiffres-clés 2016

